

ASSEMBLÉE NATIONALE30 août 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 31716 à 31737

présentés par
M. Daniel Paul
et 21 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

« Afin de permettre, en toute transparence, la réalisation d'un bilan contradictoire sur les effets de la libéralisation engagée par l'Organisation mondiale du commerce depuis 1995, la France, par l'intermédiaire du Ministre délégué au commerce extérieur, adresse à cette institution internationale, une demande de gel des négociations actuelles sur les services publics menées dans le cadre de l'accord général sur le commerce des services. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains :

Adt n° 31716 de M. Daniel Paul
Adt n° 31717 de M. Asensi
Adt n° 31718 de M. Biessy
Adt n° 31719 de M. Bocquet
Adt n° 31720 de M. Braouezec
Adt n° 31721 de M. Brard
Adt n° 31722 de M. Brunhes
Adt n° 31723 de Mme Buffet
Adt n° 31724 de M. Chassaigne
Adt n° 31725 de M. Desallangre
Adt n° 31726 de M. Dutoit
Adt n° 31727 de Mme Fraysse
Adt n° 31728 de M. Gérin
Adt n° 31729 de M. Goldberg
Adt n° 31730 de M. Gremetz
Adt n° 31731 de M. Hage
Adt n° 31732 de Mme Jacquaint
Adt n° 31733 de Mme Jambu
Adt n° 31734 de M. Lefort
Adt n° 31735 de M. Liberti
Adt n° 31736 de M. Sandrier
Adt n° 31737 de M. Vaxès